

## ACCUEILLIR UN STAGIAIRE EN SITUATION DE HANDICAP

L'accueil d'une Personne en Situation de Handicap (PSH) en tant que stagiaire en formation nécessite la mise en œuvre de mesures particulières avant, pendant et après la formation.

### Avant la formation

Lors de l'entretien sur les besoins de formation et sur les prérequis de la formation envisagée, un échange a lieu entre l'organisme de formation **Ecole de broderie d'art du Conservatoire** et l'éventuel futur stagiaire sur son handicap et les besoins d'aménagements spécifiques qu'il nécessite. Ces besoins particuliers sont notés sur le questionnaire de « Recueil des besoins et attentes ». L'éventuel futur stagiaire est informé qu'un délai raisonnable de réponse sur la faisabilité de la formation est nécessaire.

L'organisme de formation **Ecole de broderie d'art du Conservatoire** consulte le dossier sur les adaptations pédagogiques de l'AGEFIPH correspondant au handicap de la PSH.

Si nécessaire, l'**Ecole de broderie d'art du Conservatoire** contacte une personne référente handicap auprès de la Communauté Ressources Handicap Formation pour faire le point sur les aménagements d'accueil et pédagogiques à prévoir.

- L'**Ecole de broderie d'art du Conservatoire** estime que l'accueil de la PSH en formation est impossible ou ne sera pas d'une qualité suffisante pour mener à bien la formation, il lui communique sa décision et lui transmet les coordonnées d'une personne référente et/ou d'un service régional qui pourrait l'orienter vers une structure adaptée.

- L'**Ecole de broderie d'art du Conservatoire** estime que l'accueil de la PSH en formation est possible, il informe le futur stagiaire de sa décision et met en œuvre les mesures particulières préalables à son accueil.

### Pendant la formation

L'**Ecole de broderie d'art du Conservatoire** met en œuvre toutes les adaptations nécessaires à l'accueil du stagiaire en situation de handicap.

Les lieux d'accueil sont aménagés en fonction des besoins de la PSH

Les contenus pédagogiques sont adaptés en fonction du handicap de la PSH conformément aux recommandations des fiches de l'AGEFIPH intitulées « Pédagogie adaptée aux personnes en situation de handicap ».

### Après la formation

Les remarques et éventuelles réclamations des stagiaires en situation de handicap sont prises en compte par l'**Ecole de broderie d'art du Conservatoire**, des actions préventives et/ou correctives peuvent être ajoutées au Plan d'Actions de l'entreprise.

MAJ 03/08/23

